

**Etaient présents :**

M. Jean-Luc CHRETIEN, membre titulaire, représentant des résidents, président  
M. Gérard ARNIER, membre titulaire, représentant des résidents,  
Mme Andrée REMACLY, membre titulaire, représentant des résidents,  
Mme Danielle ROUX, membre suppléant, représentant des résidents,  
Mme Louissette RUTTIA, membre suppléant, représentant des résidents,  
Mme Lydia ROMERSI, membre titulaire, représentante des familles, vice-présidente  
Mme Fabienne MARTIN, membre titulaire, représentante des familles,  
M. Antoine AIME, membre suppléant, représentant des familles,  
M. Thierry TRAVERSINI, membre suppléant, représentant des familles,  
Mme Isabelle BRUNET, représentante des familles, invitée,  
Mme Brigitte ASCENZA, représentante des familles, invitée,  
Mme Sophie TORT, Directrice de l'EHPAD,  
Mme Christine COSSON, cadre de santé, pôle hébergement Sofiéta, invitée,  
Mme Catherine BARRAJA, Administrateur, membre titulaire,  
Mme Gisèle AMEDEO-PASQUI, Administrateur, invitée ,  
Mme Marion DAURIAC, Animatrice, invitée,  
Mme Catherine GHINTRAN, responsable qualité gestion des risques, invitée.

**Absents ou excusés :**

Mme Valéria GABRIELLI, membre suppléante représentante des résidents,  
Mme le Dr Geneviève ASSO, Médecin coordonnateur, invitée,  
M. Roger ROUX, Conseiller Régional, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Administrateur membre suppléant,

Mme Tort, directrice, accueille les participants et précise que la réunion a été ouverte à toutes les familles et résidents qui le souhaitent. Un courriel d'invitation a été fait dans ce sens ainsi qu'un affichage sur le site.  
M. Jean-Luc Chrétien, président, ouvre la séance.

### 1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juin 2022**

**Mme Sophie TORT** demande s'il y a des réflexions ou commentaires à apporter au compte-rendu de la séance du 21 juin 2022. Sans observation(s), le compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil de la Vie Sociale.

Elle propose pour l'avenir que celui-ci soit transmis par voie de courriel. Pour celles et ceux qui n'ont pas d'adresse électronique, un envoi postal sera effectué. Cette proposition est approuvée par les membres présents.

### 2. **Modification de la liste des représentants des résidents et des familles**

**Mme Sophie TORT** énonce que M. Serge Sola, ne fait plus partie des membres représentant les familles au CVS. Il doit donc être remplacé comme représentant mais aussi comme administrateur au Conseil d'administration.

Au regard des résultats des dernières élections, Mme Fabienne Martin prend un siège de membre titulaire. Elle est désignée aussi comme représentante des familles et proches au Conseil d'Administration

### 3. **EPRD 2023 : annexe activité**

**Mme Sophie TORT** communique l'activité prévisionnelle de l'exercice à venir, telle qu'elle a été mentionnée sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023.

Pôle	Etablissement	2022	2023	
		Prévisionnel journées	Prévisionnel journées	Taux d'occupation prévisionnel
Hébergement	La Sofiéta	44 165	<b>43 245</b>	<b>98,37%</b>
Domicile	SSIAD	24 528	<b>24 686</b>	<b>84.54%</b>



Concernant l'hébergement, l'activité a été calculée sur la base de 123 lits. Madame ASSENZA relève qu'il est intéressant d'avoir 123 lits en matière d'offre.

#### 4. PPI : annexes 2-5-6-7-8-10

Le Plan Pluri annuel d'Investissement (PPI) est le document qui doit être présenté aux autorités dans le cadre d'un projet de travaux. Ce plan concerne l'opération de travaux à venir sur l'Escalinada. Il permet de demander les subventions aux autorités afin de financer le projet.

Le montant du programme d'investissement est de 28 167 745 Euros. Il prend en compte :

- ✓ Le coût des travaux de l'Escalinada 21 000 000 Euros auquel s'ajoute le renouvellement des équipements pour 800 000 euros ainsi que les intérêts des emprunts intercalaires ;
- ✓ Un renouvellement annuel des équipements pour l'ensemble de l'entité avec un autofinancement dégagé selon les exercices, entre 200 000 et 150 000 euros, sur la période de 2022 à 2030.

Le plan de financement des travaux de l'Escalinada s'articule comme suit :

- ✓ Subvention sollicitée auprès du CD 06 et de l'ARS (en attente accord) 9 738 000 Euros
- ✓ Emprunts auprès de plusieurs organismes (Banque des territoires) 2 079 745 Euros
- ✓ Autofinancement 300 000 Euros

Toute cette projection financière s'est faite à charges constantes avec un calcul des prix de journées, à la fin des travaux de l'Escalinada, prévus pour 2026, comme suit, tel qu'énoncé en page 3 et page 9 du PPI :

<b>Projection Prix de journée 2026</b>			
	Tarif chambre simple	Tarif chambre double	Prix de journée moyen
La Sofiéta	72,82 Euros	60,29 Euros	68,20 Euros
L'Escalinada	80,00 Euros		80,00 Euros
EHPAD			74,07 Euros

Ces prix de journée ont requis l'accord des autorités tarifaires. L'opération de travaux de l'Escalinada n'aura aucun impact sur le prix de journée de La Sofiéta.

Il convient aussi de rappeler que l'Escalinada reste un EHPAD Public, habilité à l'Aide Sociale avec des critères d'éligibilité qui seront à l'identique. De plus, la réflexion a été menée pour aboutir à la fois à un prix de journée raisonnable mais aussi pour faire fonctionner les sites avec les moyens humains nécessaires.

Dans ce PPI, il a été également prévu de dégager un excédent chaque année. Cet excédent va permettre d'épurer le déficit sur 30 ans en faisant un excédent chaque année de 90 000 Euros. La remise en activité de l'Escalinada va avoir un cercle vertueux en générant des recettes mais aussi une offre en hébergement de 102 chambres individuelles sur 3 niveaux avec 34 chambres par étages.

Les travaux pourront débuter au printemps prochain avec le désamiantage du site. L'EHPAD a un impératif au regard du permis de construire valide jusqu'au 15 juin 2023. Les architectes seront remobilisés pour revoir les plans initiaux et intégrer les modifications suivantes, à savoir la localisation sur l'Escalinada au niveau du rez-de-chaussée : l'administration, le SSIAD, l'EHPAD hors les Murs, le PASA de jour.

Le dossier consultation des autres entreprises va être publié pour envisager une démolition en octobre 2023.

La réflexion de la réhabilitation du site la Sofiéta sera engagée dès le début des travaux de l'Escalinada avec une rénovation énergétique du bâtiment, remise aux normes des chambres et installation de salles de bains dans chaque chambre. La rénovation de la toiture de la Sofiéta est prévue pour ce point en 2023.

A termes, pourront être accueillis 103 résidents sur la Sofiéta et 102 sur l'Escalinada. Ce projet architectural global a conduit à une recomposition de l'offre dans le cadre d'un virage domiciliaire :

- ✓ Diminution du nombre de lits d'hébergement permanent : 205 ;
- ✓ Création de 30 places EHPAD hors les Murs.

Les personnes présentes ont suivi avec beaucoup d'intérêt toute cette présentation qui augure une amélioration évidente des prestations en termes d'accueil et d'hébergement. Cependant, Mme Andrée Remacly s'interroge sur toute cette présentation. Résidente de La Sofiéta, elle ne comprend pas trop l'intérêt de savoir ce qu'il en est pour l'Escalinada. Il lui est expliqué que le Conseil de la Vie Sociale doit être obligatoirement consulté pour les questions relatives aux travaux et l'équipement des locaux. Les 2 résidences ne constituent qu'un seul établissement (entité juridique).

## 5. Aide à l'investissement : Galis 2021 et 2022

Mme Sophie Tort présente le « Plan d'Aide à l'Investissement du Quotidien » - PAI.

L'EHPAD s'est donc inscrit dans ce dispositif. Pour l'exercice 2021 et pour l'exercice 2022 respectivement, un dossier d'aide à l'investissement du quotidien a été posé sur la plateforme dédiée.

Les besoins identifiés ont été arrêtés par un groupe de travail interne.

### Le PAI Investissement du quotidien – année 2021

Le projet **2021** concerne la **mise aux normes du système appel malade et mise en sécurité et aux normes des trois ascenseurs** du site de la **Sofiéta** :

COUT DES OPERATIONS	TTC
Mise aux normes du système appel malade	15 274,60 €
Mise aux normes des 3 ascenseurs	96 981,77 €
<b>Total des opérations</b>	<b>112 256,37 €</b>

Le plan de financement arrêté pour l'opération 2021 a été le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants en€ (TTC)	Postes	Montants en € (TTC)
<b>Coûts</b>	<b>112 256,37 €</b>	<b>Recettes</b>	<b>112 256,37 €</b>
Coût des travaux :	112 256,37 €	<b>Aide PAI -ARS 06</b>	<b>61 741,00 €</b>
Coût du matériel :		Auto-financement :	
Coûts autres :		Fonds propres :	50 515,37 €
		Emprunt :	
		Autres (précisez) :	
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>112 256,37 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>112 256,37 €</b>

L'aide sollicitée dans le cadre du « PAI Investissement du quotidien – année 2021 » a contribué à financer 55% du total des dépenses.



### **Le PAI Investissement du quotidien – année 2022**

Le projet **2022** concerne la **prévention des chutes**, le **suivi de la dénutrition**, la **qualité de vie des professionnels** et **l'accompagnement et soins des résidents** qui a abouti à l'acquisition du matériel suivant :

COUT DES ACHATS	TTC
Lit médicalisé (23) + potences (64) + rallonge de lits (3)	49 401,28 €
Matelas pour lits (100)	18 746,40 €
Plateforme de pesée	2 020,07 €
Chaise de douche Carino	4 066,16 €
Sécurisation des résidents (harnais/barre appui/réhausseur)	4 274,91 €
Prévention des chutes (barres parallèles/vélo)	1 672,80 €
Prévention de la dénutrition (adaptables)	10 109,75 €
<b>Total des opérations</b>	<b>90 291,37 €</b>

Le plan de financement arrêté pour l'opération 2022 a été le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants en€ (TTC)	Postes	Montants en € (TTC)
<b>Coûts</b>	<b>90 291,37 €</b>	<b>Recettes</b>	<b>90 291,37 €</b>
Coût des travaux :	90 291,37 €	<b>Aide PAI -ARS 06</b>	<b>90 262,52 €</b>
Coût du matériel :		Auto-financement :	
Coûts autres :		Fonds propres :	28,65 €
		Emprunt :	
		Autres (précisez) :	
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>90 291,37 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>90 291,37 €</b>

**L'aide sollicitée dans le cadre du « PAI Investissement du quotidien – année 2022 »** d'un montant donc de **90 262,52 €** a contribué à financer **100 % des achats**. L'acquisition de plateforme de pesée est un confort à la fois pour les résidents et les professionnels.

Le Conseil de la Vie Sociale a pris bonne note des travaux effectués en 2021 et du matériel acquis en 2022 grâce aux aides du PAI quotidien qui contribuent à amélioration du quotidien tant des résidents que des professionnels.

## 6. Contrat de séjour : modification article VII

**Mme Sophie Tort** aborde ce point en précisant qu'à partir du 31 octobre 2022, l'établissement va accueillir un élève directeur qui actuellement fait sa formation de directeur à l'Ecole en Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes. Présent sur l'EHPAD pendant 8 mois, il a pour mission, entre autres, de travailler sur les documents institutionnels obligatoires tels que définis dans la loi du 2 janvier 2022 : le contrat de séjour et le dossier individuel de prise en charge (DIPC), le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil.

Pour autant, en attendant la refonte de ces supports, une modification du contrat de séjour s'impose, compte-tenu du changement d'organisation, lié à l'option tarifaire choisie par l'EHPAD.

	<b>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE</b>	
	<b>COMPTE RENDU</b> <b>Séance du jeudi 27 octobre 2022</b>	
POL / STR / CR	Version : 1	Page 5 sur 10

A ce propos, comme cela a été mentionné dans le document transmis,

- ✓ **L'article VII « SOINS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX », du « TITRE 2 DESCRIPTIF DES PRESTATIONS »** du contrat de séjour est modifié comme suit :
  - **Suppression du paragraphe 2** où il est dit :
    - *« Les frais induits par les soins des médecins libéraux ne font pas partie des frais de séjour et restent à la charge des usagers/Résidents dans le cadre de ses relations avec l'assurance maladie et d'une éventuelle mutuelle. » ;*
  - **Modification du paragraphe 4** par la **suppression** de « matériels d'aide au déplacement » ;
  - **Modification du paragraphe 5** par la **suppression** de « paramédicaux » ;
- ✓ **L'annexe 1** au contrat de séjour est modifiée comme suit :
  - **Suppression** de la rubrique « KINESITHEPEUTE »

Ce point ouvre une discussion et des échanges sur la nouvelle organisation mise en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre au niveau des actes de kinésithérapies.

La règle du libre choix des médecins est maintenue mais pas sur les intervenants paramédicaux. Concernant les kinésithérapeutes, ils interviennent sur prescription médicale du médecin sans consigne de réduction des actes. Au contraire, la politique de l'EHPAD est de favoriser au maximum la mobilité des résidents. Aujourd'hui, l'EHPAD dispose en interne d'une véritable équipe de rééducation constituée de 3 kinésithérapeutes, une enseignante en activité physique adaptée (APA) et un ergothérapeute. Il est déjà mesuré une réelle plus-value quant à l'organisation de ces 3 compétences réunies qui amènent entre elles une complémentarité en termes de rééducation. Les intervenants font partie intégrante des équipes de soins, participent à des staffs médico-soignants et de psychologie, aux projets de vie.

Mme Christine Cosson, cadre de santé du pôle hébergement Sofiéta intervient pour expliquer concrètement le travail mené et l'organisation mise en place avec les 3 kinésithérapeutes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- ✓ Réunion préalables faites avec les 3 intervenants en kinésithérapie après précision des nouvelles conditions d'exercices ;
- ✓ Mise en place, depuis le mois de septembre 2022 d'un bilan d'évaluation pour voir les résidents qui à l'instant T doivent bénéficier de séances de rééducation à savoir
  - 20 sur le 2<sup>ème</sup> étage ;
  - 26 sur le 3<sup>ème</sup> étage ;
  - 23 sur le 4<sup>ème</sup> étage ;
- ✓ Instauration d'une traçabilité où tout est factuel et noté
  - Suivi des actes avec instauration d'un tableau mensuel nominatif à chaque étage pour cochage à chaque passage de prise en charge ;
  - Accès au logiciel de soins « Osiris ». Concrètement le dossier individuel du résident a maintenant une page spécifique où les kinésithérapeutes peuvent mentionner leurs transmissions.

En complément de ces informations, il est précisé que les médecins ont adhéré à ce changement d'organisation.

Pour conclure, Madame Christine Cosson, explique qu'il est ressenti, d'ores et déjà un bénéfice important au niveau de la prise en charge des résidents.

Tout cela ne fait que conforter l'avis favorable donné par les membres du Conseil de la Vie Sociale à la modification proposée sur le contrat de séjour.



## 7. Plan de financement travaux toiture

Sur ce point Mme Sophie consulte le Conseil de la Vie Sociale au sujet de travaux d'étanchéité et d'isolation thermique à effectuer sur les trois zones du toit terrasse du bâtiment de La Sofiéta.

Effectivement et fortement ressenti au niveau du dernier étage du bâtiment, le 4ème, la toiture sous forme de toit-terrasse n'est plus étanche.

L'idée serait de profiter de cette opération étanchéité pour faire une protection énergétique. Trois demandes de devis ont été faites dans ce sens. Une seule réponse est parvenue à ce jour qui a permis d'établir un plan de financement. Il s'agirait d'une opération prévue pour 2023 chiffrée et financée comme suit telle que présentée dans la note de présentation et d'opportunité du projet transmise au Conseil de la Vie Sociale préalablement à la réunion :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants en € (TTC)	Postes	Montants en € (TTC)
<b>Coûts</b>	<b>255 204,71 €</b>	<b>Recettes</b>	<b>255 204,71 €</b>
Coût des travaux : 255 204,71 €		<b>Demande de subvention</b>	
Coût du matériel :		<b>au CD06</b>	<b>127 602,35 €</b>
Coûts autres :		Auto-financement :	
		<i>Fonds propres : 127 602,35 €</i>	
		Emprunt :	
		Autres (précisez) :	
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>255 204,71 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>255 204,71 €</b>

Une demande de subvention au Conseil Départemental 06 de 127 602,35 € à hauteur de 50% va être déposée sur la plateforme dédiée.

Le Conseil de la Vie Sociale approuve unanimement ce projet avec le plan de financement proposé soulignant que sa perspective rassurera particulièrement les résidents et familles du 4<sup>ème</sup> étage.

## 8. Garanties pour prêt

Mme Sophie Tort précise que cette question ne va pas être abordée dans la mesure où il n'y a pas le prêt. Elle est donc repoussée et sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil de la Vie Sociale.

## 9. Animation et Vie Sociale : activités à venir et projets

Mme Sophie Tort fait part que depuis la dernière réunion en juin dernier l'équipe s'est étoffée puisqu'il y a deux professionnels à l'animation. Cela contribue à proposer plus d'activités et à couvrir un plus grand temps de présence du service du lundi au samedi (sauf en période de congés annuels).

Mme Marion Dauriac intervient en précisant que le service animation travaille également en interface avec l'enseignante APA quand les activités ont une connotation sportive. L'APA est donc sollicitée pour les sorties extérieures ou autres. Conjointement, ont été organisées au début de l'été des olympiades mêlant à la fois des épreuves physiques, intellectuelles et gustatives. La période estivale a été l'occasion de faire des sorties à la plage. Il a été privilégié la plage de Cap d'Ail qui s'avère être bien adaptée (club de voile à côté), WC à proximité, place handicapée.

Mme Marion Dauriac fait une rétrospective rapide de l'activité du service sachant que le programme de la semaine est affiché à tous les niveaux et publié aussi sur le site internet au même titre que les temps forts de l'activité du service :



	<b>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE</b>	
	<b>COMPTE RENDU</b> <b>Séance du jeudi 27 octobre 2022</b>	
POL / STR / CR	Version : 1	Page 7 sur 10

✓ **Projets réalisés et/ou en cours**

- Petits goûters « glace » une fois par semaine en diversifiant les étages ;
- Apéritifs dans le jardin préparés par les résidents ;
- Activités issues de la formation Montessori ;
- Projets animalier matin en salle d'animation et l'après-midi dans les étages, une fois par mois ;
- La venue d'une ferme dans les jardins.
- Sans compter les accompagnements personnalisés et tout le panel d'activités « courantes » : karaoké, chant, découvertes....
- Compagnie Biagini

✓ **Projets à venir**

- Fêtes de fin d'année avec des spectacles, goûters de Noël, les décorations....
- Collectif 4ème souffle, des artistes déambulant qui reviennent 3 jours en décembre le 5, 6 et 7 décembre « vivant avec nous trois jours » et privilégient les résidents qui ne peuvent pas sortir.

✓ **Projets à prévoir :**

- Solliciter Monsieur Sola pour qui s'était proposé de faire venir un orchestre d'enfant du Conservatoire de Musique dans lequel il intervient.
- Suite à la dernière réunion de l'Association des Résidents une demande pour pouvoir jouer aux boules a été faite. Il est évoqué à ce propos qu'il existe des boules en cuir qui sont moins lourdes.

Mme Sophie Tort remercie Mme Marion Dauriac pour cette présentation et se félicite du dynamisme des animateurs et de l'APA précisant que leurs prestations requièrent beaucoup de satisfactions tant auprès des résidents que de leurs proches mais aussi de la direction et des autres équipes professionnelles. Marion Dauriac, Lucas De Jésus et Manon Ménini effectuent un bon travail en équipe dont ils sont remerciés.

## 10. Questions diverses

Mme Sophie Tort à la fois ouvre la discussion sur certains points mais aussi porte à la connaissance du Conseil de la Vie Sociale certaines informations concernant la vie institutionnelle.

✓ **Consommation d'énergie – Electricité - Eau - Gaz**

Mme Andrée Remacly fait la remarque que souvent en journée les lumières restent allumées dans les chambres et autres locaux. Trouvant sa remarque plus que pertinente, le Conseil de la Vie Sociale lui propose un rôle de « Police des lumières ». Cette mission attribuée à Mme Andrée Remacly va donc faire l'objet d'une réflexion pour que celle-ci puisse être mise en œuvre.

✓ **Réfection des couloirs**

La réfection des couloirs est faite par le service technique, l'objectif est de refaire une remise en peinture en blanc et ensuite d'égayer autour d'un thème : la mer, la montagne.... L'idée toutefois est de conserver à minima le repère couleur existant bien ancré chez les résidents.

✓ **Hygiène des locaux**

Notre équipe bionettoyage a été formée à de nouvelles pratiques d'entretien des surfaces. En parallèle, un renforcement de prestations au niveau essentiellement des parties communes est prévu.

✓ **Restauration**

La cuisine est faite sur place disposant donc d'une unité de production culinaire avec des menus élaborés par une diététicienne en lien avec le responsable cuisine. Nous sommes tout à fait conscients qu'aujourd'hui la prestation repas n'est pas satisfaisante dans sa globalité. C'est donc le « chantier » de la fin d'année 2022 et de 2023 :

- Nécessité de réorganisation de l'équipe de production culinaire au niveau du personnel de cuisine et de la plonge avec le souhait qu'ils soient plus en contact avec les résidents ;



## CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

### COMPTE RENDU

Séance du jeudi 27 octobre 2022

POL / STR / CR

Version : 1

Page 8 sur 10

- Obsolescence des chariots de plateaux repas qui dénaturent la qualité des mets (réchauffement extrême des plats chauds ou refroidissement excessif des plats froids malgré les réglages techniques) ;
- Le système de plateaux repas distribués en chambre qui favorise la dénutrition, un service à l'assiette serait envisagé ;
- Des prestations inégales tout le long du processus de la production à la distribution des plateaux.

En attendant que cette réorganisation s'opère. Nous restons très attentifs aux problèmes ponctuels rencontrés et ne manquons pas de les réguler en temps quasi réel . C'est ainsi :

- Qu'un effort sur les quantités sur les repas du soir a été fait en précisant qu'il n'y a pas de consignes de réduction de la qualité et la quantité par soucis d'économies. Aucune consignes dans ce sens n'ont été données ;
- Qu'un recensement des résidents désirant « manger plus » a été fait et communiqué en cuisine pour que cela soit pris en compte au moment de l'allotissement des plateaux ;

#### ✓ **PASA de Nuit**

Nous allons créer un PASA de nuit sur la Sofiéta (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés). Un personnel de nuit spécialement formé sera présent en sus de l'équipe pour s'occuper des Résidents qui ont des troubles. Son rôle sera de proposer des activités la nuit. Effectivement, les troubles du comportement sont fréquemment associés à la fin de journée. La présence du professionnel permettra à la personne d'être moins angoissée puisqu'intervenant dans la gestion de l'angoisse. Il y a des critères d'adhésion. L'idée est de faire commencer son service au moment du repas du soir jusqu'au milieu de la nuit. Le déploiement de ce poste est prévu pour janvier 2023.

#### ✓ **Covid-19**

Aujourd'hui, nous avons quelques résidents et professionnels positifs. Nous avons opté pour le maintien des visites mais avons communiqué auprès des familles et proches des résidents afin d'être vigilants et de respecter les gestes barrières.

Les activités collectives en salle d'animation ont été supprimées dont la braderie et reportées dans les étages.

#### ✓ **Campagne vaccinale Grippe et Covid-19**

La campagne vaccinale COVID-19 et grippe sera achevée le 15 novembre 2022. Tous nos résidents sont vaccinés sauf cinq qui ont verbalisé un refus catégorique.

#### ✓ **Accès la chapelle**

La chapelle reste ouverte et accessible à tous. Toutefois afin de prévenir le risque d'errance des résidents un système de sécurité pour accéder au niveau 0 où elle se trouve est mis en place. Il n'y a donc pas de restriction sur ce point.

#### ✓ **Linge**

##### ○ Perte de linge

Les filles d'une résidente présentes en réunion expliquent la problématique du linge. Malgré les consignes en amont où une attention est demandée sur le tri du linge, un problème perdure ponctuellement. Il est demandé de signaler systématiquement par écrit (questionnaire réclamation) de façon la plus précise possible tous les incidents. En effet, à ce jour aucun signalement n'est enregistré. Une réponse sera apportée et des solutions seront étudiées.

##### ○ Implantation bavoires tissus

Nous allons mettre en place une nouvelle prestation avec des bavoires tissus. Nous n'aurons plus de serviettes jetables à usage unique. Un travail qui s'inscrit d'ailleurs dans la continuité des formations Montessori est en cours avec les résidents pour faire des ronds de serviette.





✓ **Coiffure**

Mme Séverine Lemasson qui intervenait sur l'institution depuis plusieurs années a dû se recentrer sur son salon. M. Nans Ribauda a pris son relais.

Il est précisé que le salon est ouvert à tous les coiffeurs privés en rappelant aussi qu'à présent la prestation est payante.

✓ **Soins d'Esthétique**

Une esthéticienne est venue se présenter. Le soin esthétique est un soin de confort à la charge des résidents. Si les résidents et familles sont intéressés, nous pouvons conventionner.

✓ **Communication aux Familles et Proches des Résidents**

L'EHPAD a développé sa communication à travers le site internet [www.ehpadpublic-villefranchesurmer.fr](http://www.ehpadpublic-villefranchesurmer.fr)

Il ne manque pas aussi de communiquer par mail sur toutes les informations pertinentes institutionnelles. Pour les quelques familles sans messagerie électronique, elles sont contactées téléphoniquement ou vues en direct.

✓ **Soins de pédicurie**

Monsieur Matthieu Bertin, pédicure sur Villefranche-sur-Mer, intervient le vendredi 1 à 2 fois par mois. Visiblement, subsiste une problématique au niveau de la prise de rendez-vous. Il est donc préconisé aux familles de téléphoner en direct au pédicure. Néanmoins, s'il y a une urgence, Madame Cosson propose que l'on revienne vers elle.

✓ **Formulaire « plaintes et satisfactions »**

L'EHPAD a continué à développer un nouveau formulaire sur le logiciel qualité AGEVAL. Aujourd'hui le registre des plaintes et satisfaction est tenu sur tableur Excel par le service qualité mais le nouvel outil mis en place est plus fonctionnel notamment par rapport au suivi et au traitement des dossiers. Une présentation sera faite au prochain CVS.

✓ **Test de boutiques au salon bleu**

Nous avons amorcé la venue de boutiques sur le salon bleu. Prochainement devrait venir une personne qui proposera des vêtements adaptés aux personnes âgées. Aujourd'hui, nous sollicitons les familles pour qu'elles ouvrent les vêtements derrière. Cela rend plus facile l'habillage qui devient compliqué lorsqu'il y a des rétractions de membres. Il est demandé aux personnes présentes de faire le relais aux autres familles sur cette pratique qui requiert donc une explication dans l'intérêt du résident.

✓ **Petites cuillères manquantes**

Résidents et familles soulignent le manque de petites cuillères obligeant les résidents à manger avec de grosses cuillères ou des cuillères en plastique. Ceci s'avère être un problème récurrent. Nous allons veiller à faire en sorte que les dotations soient toujours suffisantes.



	<b>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE</b>	
	<b>COMPTE RENDU</b> <b>Séance du jeudi 27 octobre 2022</b>	
POL / STR / CR	Version : 1	Page 10 sur 10

✓ **Horaires des réunions du Conseil la Vie Sociale**

Les familles des résidents présents à la réunion relayent la demande d'autres proches qui n'ont pas pu venir, l'horaire du matin ne leur convenant pas préférant un horaire de début d'après-midi. Cette demande est prise en compte pour les prochaines rencontres.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées ainsi que les autres points sollicités, la réunion se clôture à 12 heures avec les remerciements de Madame Sophie Tort sur la richesse de cette rencontre et de ces échanges qui ne peuvent être que constructifs pour nos Aînés.

Le Président,

M. Jean Luc CHRETIEN.

La Co-Présidente,

Mme Lydia ROMERSI.



*J. L. Chretien*



*L. Romersi*